

# **Réunion de la Commission de Suivi de Site de l'entreprise Sobegal**

---

**COMPTE RENDU DE LA REUNION**

**à Nérac (47)**

**vendredi 13 mai 2016 – 14h30**

---

## **Liste des participants**

---

### Collège « Administrations de l'Etat »

<b>Frédéric BOVET :</b>	Sous-préfecture de Nérac – Sous-préfet par intérim
<b>Françoise SAVARINO :</b>	Sous-préfecture de Nérac – Secrétaire générale
<b>Alain LE GOUIC :</b>	DDT du Lot-et-Garonne
<b>Michel SICARD :</b>	DREAL UD 47
<b>Déborah SAUZIER :</b>	ARS DD 47
<b>Carine MARCHAND :</b>	ARS DD 47

### Collège « Collectivités territoriales ou établissements publics »

<b>Frédéric SANCHEZ :</b>	Mairie de Nérac – Adjoint au maire
<b>Mario FRANCHETTO :</b>	Mairie de Lavardac – Adjoint au maire

### Collège « Exploitant »

<b>Jacques LESPINE :</b>	Sobegal – Responsable de dépôt
<b>Nicolas GOUTHIER :</b>	Sobegal – Ingénieur Sécurité Environnement

### Collège « Riverains et associations de protection de l'environnement »

<b>Jean-Louis VERNET :</b>	Carré Vert
<b>Jean-Pierre LACAVE :</b>	SEPANLOG

### Collège « Salariés »

/

---

## **Ordre du jour**

---

- Désignation du président de la commission
- Désignation des membres du bureau
- Bilan des activités 2014-2015, faits marquants et projets 2016
- Questions diverses

---

## **Documents associés**

---

Annexe 1 : Présentation Sobegal

---

## **14h40 – Début de la réunion**

---

---

### **Introduction**

---

#### **M. BOVET, Sous-préfet de Nérac**

Ouvre la réunion.

*Les membres de la CSS procèdent à un tour de table.*

---

### **Désignation des membres du bureau et du président de la commission**

---

*Michel SICARD, Nicolas LACOMBE, Jean-Louis VERNET, Jean-Louis SOMDECOSTE et Lucien SALANAVE intègrent le bureau de la CSS.*

*Frédéric BOVET est désigné président de la CSS.*

---

### **Bilan des activités 2014-2015, faits marquants et projets 2016**

---

#### **M. GAUTHIER, Ingénieur Sécurité Environnement Sobegal**

Dresse le bilan des principales actions menées par Sobegal dans le cadre de la prévention des risques. L'installation d'une version plus récente a, par exemple, permis d'améliorer la fiabilité de l'automate de sécurité.

#### **M. SICARD, DREAL**

Demande ce qu'il en est du renforcement du contrôle des transporteurs, sachant que les chauffeurs sont tous habilités pour le « transport de matières dangereuses » et que leur nom figure sur une liste préétablie.

#### **M. GAUTHIER, Ingénieur Sécurité Environnement Sobegal**

Précise que le processus d'intégration d'un nouveau chauffeur prévoit la vérification des formations réglementaires, ainsi que des formations à la sécurité, au chargement et au déchargement, ainsi que la remise d'un badge personnel et nominatif.

#### **M. SANCHEZ, Adjoint au maire de Nérac**

S'enquiert de la présence de gardiens sur place.

#### **M. GAUTHIER, Ingénieur Sécurité Environnement Sobegal**

Explique que le personnel Sobegal est soumis à une astreinte technique qui permet de lever les doutes en cas de détection de gaz ou de feu. En cas d'intrusion, une entreprise extérieure

se charge de la levée de doute.

**M. VERNET, Carré Vert**

Rappelle qu'une interdiction de stationner le long des barrières a également été mise en place.

**M. BOVET, Sous-préfet de Nérac**

Confirme que l'arrêté d'interdiction de stationnement restera en vigueur, au moins jusqu'à la fin de l'état d'urgence qui devrait être prorogé jusqu'à la fin du mois de juillet.

**M. GAUTHIER, Ingénieur Sécurité Environnement Sobegal**

Ajoute qu'il a été demandé au personnel de signaler tout mouvement suspect.

**M. BOVET, Sous-préfet de Nérac**

S'enquiert d'un éventuel plan de formation sûreté. Les référents sûreté de la police ou de la gendarmerie sont en mesure de mener des audits de sûreté et de proposer une séquence de sensibilisation des personnels. Les procédures doivent être connues de ces derniers. Un suivi doit être mis en œuvre pour s'assurer que celles-ci sont bien appliquées.

**M. GAUTHIER, Ingénieur Sécurité Environnement Sobegal**

Précise que les consignes de sûreté seront mises à jour durant l'été 2016. Elles seront ensuite déployées sur les différents sites de Sobegal. Des exercices inopinés sont également menés pour rappeler les principes de sûreté.

**M. BOVET, Sous-préfet de Nérac**

Propose que ces consignes soient transmises au référent sûreté – l'adjudant Stéphane VIARD – qui peut être de bon conseil en la matière.

**M. GAUTHIER, Ingénieur Sécurité Environnement Sobegal**

Indique qu'un exercice POI inopiné, basé sur l'hypothèse d'une fuite sur soupape, a eu lieu sur le dépôt de Nérac le 9 septembre 2015 ; il a été l'occasion d'amener les personnels à réfléchir aux bonnes conduites à adopter en cas d'incident. Utiliser une deuxième cuve de gasoil indépendante, présente sur le site, permettrait de répondre au problème de la fuite.

**M. SICARD, DREAL**

Demande si le souci de débit des rampes d'arrosage a pu être résolu.

**M. GAUTHIER, Ingénieur Sécurité Environnement Sobegal**

Répond par l'affirmative.

**M. FRANCHETTO, Adjoint au maire de Lavardac**

Demande si le site peut compter sur un groupe électrogène, en cas de coupure EDF.

**M. GAUTHIER, Ingénieur Sécurité Environnement Sobegal**

Précise que dans ce cas, le site est automatiquement mis en sécurité. Un onduleur maintient les détecteurs gaz et l'automate pendant deux heures, une durée qui devrait être suffisante, compte tenu du taux moyen de coupure sur le département qui ne dépasse pas quelques minutes par an, sauf événement climatique exceptionnel. Ensuite, les groupes incendies – alimentés au gasoil – se mettent en marche. Le site se trouve alors en arrêt d'exploitation. Le maillage territorial de Sobegal devrait malgré tout permettre d'assurer les livraisons. Une présence humaine est prévue afin de pallier la défaillance des caméras de surveillance.

**M. BOVET, Sous-préfet de Nérac**

Demande que le guide sûreté de Sobegal soit transmis aux services habilités de la sous-préfecture ainsi qu'à la gendarmerie, de manière à faciliter d'éventuelles interventions.

**M. GAUTHIER, Ingénieur Sécurité Environnement Sobegal**

Revient au PPRt qui prévoit un projet de suppression des réservoirs aériens. Les quatre nouveaux réservoirs, placés dans une enceinte béton, devraient permettre d'éliminer le risque d'explosion. Les travaux seront probablement répartis sur deux ans, en période creuse, entre avril et juillet 2018 et 2019.

**M. SICARD, DREAL**

Ajoute que le parking poids lourds situé devant l'établissement devra être supprimé avant le 19 mars 2020. Des études sont en cours afin de trouver un nouvel emplacement.

**M. BOVET, Sous-préfet de Nérac**

Confirme que la suppression de ce parking est un objectif important. Un accident industriel peut survenir. Les conséquences pourraient être d'autant plus graves que ce parking jouxte une route très fréquentée.

**M. GAUTHIER, Ingénieur Sécurité Environnement Sobegal**

Indique qu'entre septembre et octobre 2016, les systèmes d'arrosage des camions seront améliorés. Aujourd'hui, l'arrosage se fait à partir de l'arrière des camions. Demain, il se fera à partir de couronnes qui encercleront les camions.

**M. GAUTHIER, Ingénieur Sécurité Environnement Sobegal**

Souligne, en conclusion, que le POI sera mis à jour fin 2016.

*Mme SAVARINO remet à M. LESPINE un exemplaire de la convention de financement du PPRT.*

---

**Questions diverses**

---

**M. VERNET, Carré Vert**

S'enquiert de l'avancée du dossier expropriations.

**M. BOVET, Sous-préfet de Nérac**

Indique que des accords financiers ont été trouvés. Le risque de procédures contentieuses existe toujours, mais la question devrait être résolue à l'amiable d'ici la fin d'année.

**M. VERNET, Carré Vert**

Explique, à la demande de Monsieur BOVET, que le groupe souffre de la problématique sanitaire en cours. Une centaine de salariés est au chômage technique. Les projets d'investissement sont différés et notamment celui de relocalisation sur Nérac (budget d'environ 2,8 millions d'euros, ouverture prévue au printemps 2017). L'objectif est de trouver une solution à moindre coût. En parallèle, une réflexion est menée sur les possibilités de réorganisation des équipes techniques. Une position sera prise avant l'expiration du permis de construire.

**Mme SAUZIER, ARS**

Justifie sa présence en précisant que l'ARS est consultée dans le cadre des arrêtés d'autorisation des ICPE. Elle contribue à l'avis de l'autorité environnementale (rejets chroniques). L'ARS participe également à la mise à jour du PPI et aux exercices qui ont lieu tous les trois ans.

---

**15h40 – Clôture de la réunion**

---